

## « Augmentez votre collecte de Taxe d'Apprentissage »

11 mai 2017

9h00-17h00

à Lille

La **réforme de la taxe d'Apprentissage**, effective en 2015, a pour conséquences une baisse du barème (ou hors quota) de la taxe et une gouvernance régionale renforcée des fonds de l'apprentissage.

Vous voulez **intégrer les effets de cette réforme et augmenter votre collecte de taxe d'apprentissage ainsi que vos relations avec les entreprises**, cette formation est faite pour vous.

Vous voulez **préparer une campagne de collecte 2017/2018 performante**, cette formation est faite pour vous.

### Programme

Nous aborderons les points suivants :

- le dispositif et les modalités de versement de la taxe d'apprentissage : les effets de la réforme ;
- la mise en place d'une campagne de collecte : bonnes pratiques et plan d'actions ;
- l'intégration d'un objectif de développement de la collecte dans la stratégie de relations entreprises ;
- la diversification des ressources en provenance des entreprises.

L'intervenant vous fera profiter de son expérience terrain auprès des grands comptes et des TPE/PME, au niveau national et régional.

Une large place sera accordée aux échanges de bonnes pratiques et aux réponses à vos interrogations.

### Animateur :



**Stéphane Nau** Consultant FondaDev, Expert IFFRES, Expert en communication, mécénat et formation, Ancien délégué général de Fondations et de Réseaux des Alumni.

**Public concerné** : Cette formation s'adresse à toute personne concernée par la collecte de la taxe d'apprentissage (Universités, Grandes écoles, lycées professionnels, CFA...).

**Tarifs inscription** 320 € HT + TVA 20%

Réductions pour plusieurs inscriptions, petites associations, étudiants, chercheur d'emploi et Membres IFFRES

**Inscriptions et renseignements** : [contacter@fondadev.com](mailto:contacter@fondadev.com)

**Lieu** : Lille

**FondaDev est un organisme de formation** enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 32 62 02812 62 de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Les formations peuvent être prises en charge par votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé type FAFIEC, AGEFOS, AFDAS...).

Nos formations sont éligibles à la formation professionnelle et déductible du 1% formation.